



COMPETITIONS JEUNES RAPPEL



> La commission Jeunes rappelle que le motif « accord entre les 2 coachs ou accord entre les 2 clubs » n'est pas un motif valable. La demande sera donc refusée.

> Forfait général d'ES LAVENTIE en U18 D3 – GROUPE B – Amende de 95 euros.

Pascal WATEL.